

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la demande d'autorisation d'exploiter par extension et régularisation, formulée le 4 octobre 2016 par M. Pierre Damien ROCHETTE, Directeur Général de la société MECANIC SUD INDUSTRIE dont le siège social est situé ZAC du Capiscot, rue Charles Nicolle – CS 644 – 34536 VILLENEUVE lès BÉZIERS, concernant un atelier de traitement de surface situé à la même adresse, relevant notamment des rubriques n°2562-1 (chauffage et de traitement industriels par l'intermédiaire de bains de sels fondus), n°2565 (revêtement métallique ou traitement de surface), n° 2560-B1 (travail mécanique des métaux et alliages) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande sera soumise à une enquête publique, d'une durée de 31 jours, du lundi 6 février 2017 au mercredi 8 mars 2017 inclus.

Monsieur Patrick GENESTE, ingénieur chimiste, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier soumis à enquête (qui comprend l'étude d'impact réglementaire ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de VILLENEUVE-lès-BÉZIERS, commune d'implantation de l'installation, et à la mairie de BÉZIERS, commune concernée par le périmètre d'affichage de 1km autour de l'installation et comprise dans le périmètre de l'enquête.

Ces documents seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies :

VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS : du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 17h.
BÉZIERS, Caserne St Jacques : du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Le responsable du dossier auprès duquel des informations peuvent être demandées au cours de l'enquête publique est **Madame Adeline BARBIER, coordonnatrice HSE de la société MECANIC SUD INDUSTRIE**, téléphone : 09 71 00 02 51 / mail : a.barbier@mecanicsud.fr

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner, si elles le souhaitent, leurs observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de VILLENEUVE-lès-BÉZIERS, commune d'implantation de l'installation et siège de l'enquête.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Le Commissaire enquêteur recevra les observations du public dans les mairies à :

VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS :

- lundi 6 février 2017 de 9h à 12h
- jeudi 23 février 2017 de 14h à 17h
- mercredi 8 mars 2017 de 14h à 17h

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Hérault, Bureau de l'Environnement.

Toute personne pourra prendre connaissance à la mairie de VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS, commune d'implantation de l'installation, et à BÉZIERS commune comprise dans le périmètre de 1km, à la Préfecture de l'Hérault ainsi que sur le site Internet des services de l'État (<http://www.herault.gouv.fr>) du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur, pendant un an après la remise des conclusions.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, prise par M. le Préfet de l'Hérault, est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.
